

DECISION DU
08/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E26000043 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

La présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 08/04/2026

Vu enregistrée le 02/04/2026, la lettre par laquelle Monsieur le préfet de Tarn-et-Garonne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande, présentée par la société REDEN INVESTMENTS FRANCE, en vue d'obtenir l'autorisation de construire une centrale agrivoltaïque au sol, sise lieux-dits "Barabane" et "Nauze" sur le territoire de la commune de Saint-Sardos ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er mars 2025 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Jeanne-Marie COSTES est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Marc CUSSAC est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le préfet de Tarn-et-Garonne, à Madame Jeanne-Marie COSTES et à Monsieur Jean-Marc CUSSAC.

Fait à Toulouse, le 08/04/2026

Le magistrat délégué



Philippe GRIMAUD